



**Séance d'ajournement du conseil municipal  
Le lundi 29 janvier 2018, 20 h  
Salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville**

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
2. Avis de vacance – Conseiller numéro 4 (élection partielle)
3. Embauche d'un(e) directeur(trice) général(e) et greffier(ère)
4. Adhésion au régime de retraite des élus (RREM)
5. Adoption - Projet de règlement d'emprunt 2018-302 pour l'achat d'un chargeur et d'un souffleur à neige (dispense de lecture)
6. Dépôt de projets de pistes cyclables – Autorisation de signature
7. Octroi de contrat – Services horticoles année 2018
8. LFG Construction inc. – Paiement no 3 – Préau de la halte routière
9. Prochaine séance du conseil – Le lundi 5 février 2018
10. Autres sujets
11. Période de commentaires et de questions
12. La levée de la séance

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

**Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le lundi 29 janvier 2018, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.**

Étaient présents : MM. Steven Parent, conseiller  
Jean-Simon Landry, conseiller  
David Landry, conseiller  
Mme Marie-Hélène Richard, conseillère  
Denise Leblanc, conseillère

**Quorum : le quorum est constaté.**

**Monsieur Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.**

**Est également présent à la séance, monsieur Daniel Bujold, directeur général et greffier par intérim.**

**18-01-22 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par David Landry  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour de la séance d'ajournement tenue le lundi 29 décembre 2018 soit accepté en y laissant le varia ouvert.

**18-01-23 AVIS DE VACANCE – CONSEILLER NUMÉRO 4 (ÉLECTION PARTIELLE)**

CONSIDÉRANT la lettre de démission du conseiller monsieur Antoine Audet au poste numéro 4;

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par Jean-Simon Landry  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la démission du conseiller Antoine Audet au siège numéro 4 soit acceptée;

QUE conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums municipaux*, une procédure d'élection partielle sera entreprise.

**18-01-24 EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E) ET GREFFIER(ÈRE)**

CONSIDÉRANT QUE le poste de direction générale et greffe est vacant;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Bujold assure l'intérimaire depuis novembre 2017;

CONSIDÉRANT la résolution 17-11-236 embauchant la firme de consultants Ressources humaines Lambert pour l'affichage et le processus d'embauche d'un directeur(trice) général(e) et greffier(ère);

CONSIDÉRANT QUE le candidat choisi, M. Antoine Audet, était conseiller au siège numéro 4, et que depuis le début du processus d'embauche, celui-ci a été absent de toute délibération et discussion du conseil municipal;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Denise Leblanc  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'accepter le rapport du comité de sélection pour le poste de directeur(trice) général(e) et greffier(ière);

De procéder à l'embauche de monsieur Antoine Audet à titre de directeur général et greffier à partir du 26 février 2018, selon les conditions et le salaire entendus avec les dirigeants de la Ville.

Que monsieur Antoine Audet, directeur général et greffier, soit autorisé à signer tous les effets bancaires et tous les documents officiels de la Ville de Carleton-sur-Mer.

#### **18-01-25            ADHÉSION AU RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX (RREM)**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a créé un régime de retraite pour les élus municipaux et que celui-ci est régi par la *Loi sur les régimes de retraite* (chapitre R-9.3). 1988 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer est concernée par ce régime ;

CONSIDÉRANT l'article 6 de la *Loi sur les régimes de retraite des élus municipaux* qui stipule qu'une municipalité locale de moins de 20 000 habitants peut choisir de n'adhérer au présent régime que pour le maire seulement;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Steven Parent

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Carleton-sur-Mer adhère au régime de retraite des élus municipaux (RREM) pour le maire seulement.

Que la Ville de Carleton-sur-Mer soit, de fait, assujettie au régime de retraite des élus municipaux (RREM).

Que copie certifiée conforme de la présente soit transmise au ministère des affaires municipales et de l'Occupation du territoire et à Retraite Québec tel qu'exigé par Retraite Québec.

#### **18-01-26            ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2018-302 POUR L'ACHAT D'UN CHARGEUR ET D'UN SOUFFLEUR (DISPENSE DE LECTURE)**

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 15 janvier 2018 (résolution 18-01-07);

ATTENDU QUE l'achat de ces équipements est nécessaire au bon fonctionnement et à l'efficacité du service des travaux publics;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le document concernant le règlement à l'avance, il y a dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Marie-Hélène Richard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le projet de règlement 2018-302 soit adopté.

**18-01-27 DÉPÔT DE PROJETS DE PISTES CYCLABLES – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer désire favoriser les transports actifs afin d'encourager les citoyens à opter pour des moyens de déplacement plus sains, économiques, écologiques et sécuritaires;

CONSIDÉRANT QU' il existe quelques tronçons de pistes cyclables et de sentiers piétonniers sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire poursuivre certains projets afin de compléter ces tronçons;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dispose d'un programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Marie-Hélène Richard

Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer autorise le directeur du développement économique à signer les documents nécessaires aux demandes d'aide financière.

**18-01-28 OCTROI DE CONTRAT – SERVICES HORTICOLES ANNÉE 2018**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer nécessite des services horticoles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé des soumissions pour ce type de service;

CONSIDÉRANT l'analyse des propositions reçues;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par David Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la Ville mandate l'entreprise Pousse égal pour un montant de 16 065 \$, taxes en sus, pour la réalisation des services horticoles de l'année 2018.

**18-01-29 LFG CONSTRUCTION INC. – PAIEMENT NO 3 – PRÉAU DE LA HALTE ROUTIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a octroyé un contrat à la firme LFG Construction inc. dans le dossier de la construction du préau de la halte routière (résolution 17-08-153);

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de l'architecte au dossier, monsieur Pierre Bourdages;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Marie-Hélène Richard

Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le paiement numéro 3 au montant de 48 316,50 \$, taxes en sus, soit effectué à LFG Construction pour la réalisation du préau de la halte routière.

QUE ces paiements soient pris à même les fonds accordés dans le cadre du règlement d'emprunt 2016-281.

## **AUTRES SUJETS**

Aucun autre sujet n'est ajouté à l'ordre du jour.

## **PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL – LE LUNDI 5 FÉVRIER 2018**

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance du conseil aura lieu le lundi 5 février 2018, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

## **TOUR DE TABLE DU CONSEIL**

Aucun autre sujet n'est présenté.

## **PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS**

Trente (30) personnes ont assisté à la séance d'ajournement. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

### **18-01-30 LA LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 20, Jean-Simon Landry propose de lever la séance.

Accepté.

---

**M. Mathieu Lapointe**  
Maire

---

**M. Daniel Bujold**  
Directeur général et greffier